Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260605-DELIB_2026_76-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
29 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le 5 juin à 18h00
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

Etaient présents :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Olivier MORVAN, Fanny GALLAND, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL.

Absents excusés :

- Mickaël POITOU a donné procuration à Céline HOUBERDON
- Patrick DURVICQ a donné procuration à Pascal PRIGENT
- Flavie MORVAN a donné procuration à Gilles MORVAN
- Maxime FASTREZ-PIRIOU a donné procuration à Gourhant LE GAC

Secrétaire de séance : Céline HOUBERDON a été élu Secrétaire de séance.

DCM 2026-76

Objet :

AFFAIRES FINANCIERES

Convention avec le SDEF - Rénovation d'éclairage public rue Saint-Luc

Dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation d'éclairage public Rue Saint Luc une convention doit être signée entre le SDEF et la Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la Commune au SDEF.

Conformément à l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L 5212-24 et les Communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accord concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

Eclairage public- Renouvellement de câbles rue Saint-Luc	700 € HT
Soit un total de	700 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023 le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF	0 €
Financement de la Commune ECLAIRAGE PUBLIC Renouvellement de câbles -Rue Saint- Luc	700€
Soit un total de	700 €

A L'unanimité le Conseil Municipal prononce :

- L'acceptation du projet de travaux : Renouvellement des câbles rue Saint -Luc
- L'acceptation du plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 700 €.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260605-DELIB_2026_76-DE

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 5 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Céline HOUBERDON

Le Maire,

Mary COXALL-PHILIPPE

